

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
CAZALS - Commune

-
-

Procès verbal

Le mercredi 26 mars 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Laurent ALAZARD.

-

Secrétaire de la séance : Émilie DUCHATEAU

Présents : Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Benoit LAFON, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Isabelle BRONDEL, Émilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Évelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES

Représentés :

Absents et excusés : Kevin BORIE

Ordre du jour :

Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2024

Affectation du résultat

Vote des subventions versées aux associations pour 2025

Vote des taux 2025

Questions diverses

I / APPROBATION PRECEDENTE SEANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance

II / DELIBERATIONS

Délibération sur le compte unique financier - CAZALS 2024 (N° DE_2025_018)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

| | Dépenses Fonctionnement | Recettes Fonctionnement | Dépenses Investissement | Recettes Investissement | Total Dépenses |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------|
| Résultats reportés | 0,00 | 187 829,90 | 35 369,05 | 0,00 | 35 369,05 |
| Opérations exercice | 778 981,90 | 891 176,56 | 208 920,87 | 196 261,17 | 987 902,77 |
| Total | 778 981,90 | 1 079 006,46 | 244 289,92 | 196 261,17 | 1 023 271,82 |
| Résultat de clôture | | 300 024,56 | 48 028,75 | | |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | 65 379,00 | 0,00 | 65 379,00 |
| Total cumulé | 0,00 | 300 024,56 | 113 407,75 | 0,00 | 65 379,00 |
| Résultat définitif | | 300 024,56 | 113 407,75 | | |

Monsieur Laurent ALAZARD se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CAZALS 2024 (N° DE_2025_019)

| | |
|--|-------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002) | 0,00 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002) | 187 829,90 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) | 183 719,67 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT | 112 194,66 |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024 | 300 024,56 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2024 | 300 024,56 |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | 0,00 |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 113 407,75 |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 0,00 |
| affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002) | 186 616,81 |
| B. DEFICIT AU 31/12/2024 | 0,00 |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002 | 0,00 |

Délibération : adoptée

Vote des subventions aux associations pour l'année 2025 (N° DE_2025_020)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, en vue de la préparation budgétaire 2025, de prendre position quant aux demandes de subventions dont il a été destinataire. Il rappelle les montants attribués pour l'exercice 2024.

Sont proposés les dossiers suivants :

| Association | montant demandé |
|-----------------------------------|-----------------|
| FSE collège de Salviac | 1 000 € |
| Ferme pédagogique les mini pattes | 500 € |

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| FNACA | 300 € |
| Coopérative scolaire Cazals | 1 000 € |
| Cazalrando | 700 € |
| Le cercle d'automne | 800 € |
| DOVLV Puy l'Evêque | 200 € |
| APE Côté cour | 150 € |
| La taupe verte | 500 € |
| Comité des fêtes | 2 500 € |
| Entente Cazals Montcléra | 2 000 € |
| Moulins du territoire | participation libre |
| Sapeurs pompiers humanitaires | participation libre |
| Association des secrétaires de mairie | 50 € |
| Société de chasse | 400 € |
| Musée de la résistance | participation libre |
| VMEH du Lot | participation libre |
| Croix rouge Française | participation libre |

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré :

- APPROUVE les subventions de fonctionnement 2025 à la majorité comme indiqué ci-dessous
- DONNE POUVOIR à M le Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers,
- DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 65748 au budget primitif 2025

| <i>Association</i> | <i>montant attribué</i> | <i>vote</i> |
|------------------------------------|-------------------------|---|
| FSE collège de Salviac | ajourné | dans l'attente informations complémentaires |
| Ferme pédagogique les minis pattes | ajourné | dans l'attente informations complémentaires |

| | | |
|---------------------------------------|-----------------------|--|
| FNACA | 300 € | à l'unanimité |
| Coopérative scolaire Cazals | 800 € | à la majorité 2 abstentions |
| Cazalrando | 200 € | à la majorité 2 votes contre |
| Le cercle d'automne | 400 € | à la majorité 1 vote contre |
| DOVLV Puy l'Evêque | 200 € | à la majorité 1 vote contre |
| APE Côté cour | 150 € | à l'unanimité |
| La taupe verte | 500 € | à la majorité 2 votes contre |
| Comité des fêtes | 2 500 € | à la majorité 1 vote contre |
| Entente Cazals Montcléra | 2 000 € | à la majorité 1 vote contre |
| Moulins du territoire | 0 € | à l'unanimité |
| Sapeurs pompiers humanitaires | 0 € | à l'unanimité |
| Association des secrétaires de mairie | 0 € | à l'unanimité |
| Société de chasse | 400 € | à la majorité 1 vote contre / 1 abstention |
| Musée de la résistance | 0 € | à l'unanimité |
| VMEH du Lot | 0 € | à l'unanimité |
| Croix rouge Française | 0 € | à l'unanimité |
| <i>soit un total de</i> | <i>7 450 €</i> | |

Précise que pour le vote concernant la FNACA "Mme Rivière ne prend pas part au vote ; pour la taupe verte "Mme DUCHATEAU ne prend pas part au vote" ; pour la société de chasse, M LAFON ne prend pas part au vote

Délibération : adoptée

Vote des taux 2025 (N° DE_2025_021)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B

Vu la note d'information de la DGCL relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34,45 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 91,40 %
- CFE : 16,85 %
- TH : 10.05 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition en 2025 :

TH : 10,05 %

TFB : 34,45 %

TFPNB : 91,40 %

CFE : 16,85 %

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : adoptée

III / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'installation du notaire, mi-mai, dans les locaux situés Avenue Gambetta.

Monsieur Jean MOURAUX signale qu'une banderole sera installée à Font Bonne pour indiquer la vente des

parcelles communales

Madame Geneviève ROQUES propose que la commission Noël réunisse les membres d'associations présentes sur le territoire et les bénévoles afin de mener à bien les prochaines manifestations de la commune. Elle propose qu'un forum des associations soit organisé en septembre prochain "quelle organisation, date, lieu seront à définir".

Monsieur le maire signale qu'à ce jour 40 exposants sont inscrits pour la brocante de Pâques. Il informe les membres du conseil municipal de la liquidation judiciaire de l'entreprise Géo 19 qui a réalisé l'étude de sol du projet d'espace socio-culturel. Nous contacterons le liquidateur afin de savoir si le compte-rendu a été rédigé. Dans la négative, un autre prestataire devra être retenu pour réaliser la prestation.

Madame Geneviève ROQUES demande si une solution pour l'éclairage public pourra être trouvée avec la FDEL concernant le projet d'espace socio-culturel. Monsieur le maire l'informe de sa rencontre prochaine avec un agent de la FDEL.

Monsieur Jean MOURAUX souhaite rendre compte des visites et/ou contacts reçus par les agents immobiliers concernant Font-Bonne. L'agence Loftie a contacté plusieurs investisseurs qui n'ont pas donné suite. M. Leton a reçu deux demandes qui n'ont pas abouti. Safti a classé le dossier car dossier incomplet.

Monsieur Christian LAVERGNE demande à ce qu'un vin d'honneur soit organisé pour remercier les bénévoles ayant travaillé à la réfection du ponton.

Monsieur le maire approuve et proposera une date aux beaux jours.

Madame Geneviève ROQUES demande ce qu'a donné le rendez-vous avec la personne souhaitant ouvrir une brasserie. Monsieur le maire lui indique que la personne a visité plusieurs locaux à Cazals et ailleurs.

Madame Emilie DUCHATEAU propose de renouveler l'annonce sur le site du bon coin concernant l'appartement situé au-dessus de l'école.

Madame Geneviève ROQUES propose de réfléchir à l'aménagement du secrétariat sur l'autre côté du bâtiment mairie en créant une zone réservée à l'accueil du public. Monsieur Jean MOURAUX propose de travailler sur les plans déjà existants afin d'y réfléchir.

Fin de séance à 22h30

Laurent ALAZARD
Président de séance

Émilie DUCHATEAU
Secrétaire de séance